



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carriere

Question écrite n° 63774

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'inquiétude des professeurs certifiés, agrégés, conseillers principaux d'éducation qui ne pourront avoir accès à la hors-classe de leur corps en raison des dispositions prises dans la loi de finances pour 1993. En effet, ces dernières mesures ne respectent nullement celles contenues dans le relevé de conclusions signé en 1989 ainsi que les décrets qui en découlent. De ce fait un bon nombre d'enseignants se verront privés injustement de la possibilité d'accéder à la hors-classe avant leur départ à la retraite. Il lui demande donc de revenir sur cette décision et de veiller à ce que les engagements pris par le Gouvernement soient respectés.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi de finances pour 1993 prévoyait la transformation de 4 764 emplois de classe normale en emplois de hors-classe au titre de l'amélioration des perspectives de carrières des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel du 2^e grade, des conseillers principaux d'éducation et des directeurs de centre d'information et d'orientation (nouveau statut). Lors de la discussion du budget devant l'Assemblée nationale, un amendement a été déposé par le Gouvernement sous le numéro II-102, qui permettra la transformation de 2 585 emplois budgétaires de hors-classe supplémentaires du fait de la prise en compte des créations et transformations d'emplois fonctionnelles à intervenir au cours de l'année 1993. Il est donc prévu de procéder au total à 7 349 transformations d'emplois de classe normale en emplois de hors-classe en 1993 contre 4 743 en 1992. Ainsi, l'engagement pris par le Gouvernement dans le plan de revalorisation de la fonction enseignante, consistant à créer des hors-classes et à élargir l'accès à la hors-échelle A pour les professeurs agrégés, est pleinement respecté.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63774

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5062